

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE
CENTRE OUEST DU 03/06/2022**

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Centre OUEST du 03/06/2022 est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Centre OUEST et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 03/06/2022 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

FOUCHARD PHILIPPE	Présent	
LEPRINCE MICKAEL	Présent	
RODERY CHRISTOPHE	Présent	

Absents

Excusés

ARTIGE BEATRICE	Excusée	
RIVIERE SEVERINE	Excusée	

Questions :

Le Sneps CFTC souhaite savoir pourquoi M. Leboucher n'a pas été rémunéré de ses sorties pendant ces heures d'astreint depuis plusieurs mois.

Un mail a été envoyé en date du 28 avril 2022 à 13h51 à M. Scroffernecher et Planification région ouest.

Descriptif ci-dessous

Sortie février

Nuit:

**1 ronde TechniCampus=1h*

Samedi:

** 2Ronde techniCampus=2h*

**4ronde Flowserve=4h*

** 2ronde Ladapt=2 H*

** CIM agent carte=1h*

Total Dimanche:9H

Dimanche:

** 2Ronde techniCampus=2h*

**4ronde Flowserve=4h*

** 2ronde Ladapt=2 H*

**1 inter Ladapt=1H*

Total Dimanche:9H

Dimanche nuit

**1 inter 9005=1h*

Total dimanche nuit =1H

Total général =20H

Sortie mars 2022

Jour:

- *Réunion agence Jarzé=3h*
- *Récupération PTI agence Jarzé=2h*
- *Dépôt et mise en service PTI Bell Vendôme=4H*
- *1 ronde TechniCampus=1h*
- *Auto formation Arche20h/1h=1H*

Total jour= 11h

Nuit:

- *1 ronde TechniCampus=1h*
- *Auto formation Arche 20h/1h=3H*
- *19332 inter =1H*
- Total nuit =5H*

Samedi:

- * 2Ronde techniCampus=2h*
- *4ronde Flowserve=4h*
- * 2ronde Ladapt=2 H*
- **

Total Samedi:8H

Dimanche:

- * 2Ronde techniCampus=2h*
- *4ronde Flowserve=4h*
- * 2ronde Ladapt=2 H*
- *1 inter Ladapt=1H*
- Total Dimanche:9H*

Dimanche nuit

- *1 inter 9005=1h*

Total dimanche nuit =1H

Total G=34H

Sortie avril

Nuit:

* 9 Rondes techniCampus= 9h

* 4 rondes Flowserve=4h

Total nuit: 13h

Journée :

* 4 Rondes Flowserve=4H

* 10 Rondes Ladapt=10h

* 1 inter 9005=1h

* Formation CIM monsieur Kasongo=1H

* 2 remplacement agent Cim=2H

* 1 Inter 19332=1H

* 1 dépôt clé Cavol Mr Soavi=1h

* 1 inter 19330=1H

* 1 inter 9005=1H

* 1 inter 19329=1h

* 1 ronde TechniCampus=1H

Total journée :24h

Dimanche:

* 5 Rondes Flowserve=5H

* 4 Rondes Ladapt=4h

* 2 ronde TechniCampus=2h

Total dimanche :11h

Dimanche nuit:

* 2ronde Flowserve=2h

* 2ronde TechCampus=2h

* 1 inter PTi Legrand=2H50

* Récupération clé Cavol Mr Soavi=1H

Total dimanche nuit:7h50

Février

* 2ronde Flowserve=2h

* 1 ronde TechCampus=1h

* 1Rondes Ladapt=1h

* 2 inters 9005= 1h

Total février : 5H

Total général =37h

*Total journée 43h

*total nuit 19h

*total dimanche nuit 9h50

**total dimanche 29 h*

Donc voici peux-tu me mettre :

- le lundi 4 avril de 19h à 7h du matin soit 9h nuit plus 3h jour=12h

-le mardi 5 avril de 19h à 7h soit 9h nuit plus 3h jour=12h

Le jeudi 7 avril de 19h à 7h (soit 2h nuit + 7 heures de dimanche qui remplace la nuit) +3 heures jours=12H

-le mardi 19 avril de 19h à 7h soit 9h nuit que tu prends sur les heures de dimanche plus 3h journée=12H

-Le mercredi 20 avril de 19h à 7h soit 9 heures de nuit que tu prends sur le dimanche plus 3 heures jours=12H

-le 25 de 10h à 18h soit 8h journée

-le 26 de 9h à 21h soit 12h journée=12H

*Restera donc à mettre au mois de mai les heures 9h30 dimanche nuit
8h en journée*

Et en férié 5h du 18 avril à mettre le 8 mai.

Réponse : Un point va être effectué sur l'ensemble des interventions de M. LEBOUCHER sur les mois concernés. Si une régularisation s'avère nécessaire elle sera effectuée.

Le Sneps CFTC souhaite savoir pourquoi Sur le site Flowserve il y a eu trois agents planifier en même temps en date du 18/05/2022.

Selon les dires des salariées c'est un manque d'heures pour la modulation.

Monsieur Léon Eugène est en CDD ?

Réponse : Les agents ont été planifiés sur ce site afin qu'une formation leur soit dispensée de façon à ce qu'ils puissent pallier à d'éventuelles absences (congés ou absences inopinées par exemple) et donc garantir la continuité de service.

La question concernant Monsieur Eugène n'entre pas dans le cadre des missions dévolues aux RDP.

Le Sneps CFTC souhaite savoir pourquoi le contrat de travail de M.Leboucher n'a toujours pas été modifié comme sur le document entretien professionnel le confirmer M. Leboucher et agent mobile ce document a était rédigé par M. Raimbert directeur régional.

Nous demandons que les métiers repères soient respectés et que la valorisation du salarié soit reconnue.

Cette question a été déjà posé à plusieurs reprises.

Réponse : le service RH va étudier précisément la situation de Monsieur LEBOUCHER avec la Direction de l'agence.

Le Sneps CFTC souhaite savoir pourquoi, il y a eu un problème pendant la formation chaudière à NOVASEP.

Le client n'a pas été prévenu de la formation en amont, pas de plan de prévention, la cliente a voulu contacter la direction refus de l'hôtesse de Nantes, de transmettre le numéro de téléphone de la direction.

La formation qui devait être de de 8H30 à 16H30 a finalement commencé à 10H00 fini à 12H00. Le Sneps CFTC demande que les deux agents soit formé correctement.

Réponse : Une formation avait en effet été programmée sur le site. Cependant suite à un défaut de communication auprès de notre client, la formation n'a pas pu avoir lieu dans les meilleures conditions

Un rendez-vous a été mis en place avec notre client afin d'échanger sur les problématiques rencontrées

Le Sneps CFTC demande que les congés payés soient réintégrés aux salariés.

M.BRETEL M.BERAUD ont eu un arrêt prolongé suite à la Covid-19, ne pouvant pauser, c'est congé.

M.LEBOUCHER demande la réintégration de ses congés payés, car il n'a pu les prendre et remplacer M.BERAUD en tant astreinte rondier la direction a annulé ses congés payés.

Des courrier de conversation seront présentés à la réunion entre M.Marchais et M.LEBOUCHER.

Réponse : En ce qui concerne la réintégration des congés payés, un courrier doit être adressé par les collaborateurs concernés auprès du service RH du siège pour étude du dossier. Les représentants du personnel peuvent également envoyer eux-mêmes le dossier complet à Madame BARRERE.

En tout état de cause la suppression des congés a eu lieu il y a près d'un an, les contestations, si elles sont fondées, auraient dû parvenir plus tôt auprès de la Direction.

Lors de précédentes réunions le problème du siège du site CCAS avait été évoqué car celui-ci est inconfortable voir même néfaste pour les lombaires. Après différent échange sur le sujet et une demande des élus sneps-cftc de fournir une vraie chaise haute, la direction souhaitait avoir plus de détails sur le matériel à mettre à disposition. En fait il s'agit de mettre en place une vraie chaise haute ou l'agent pourrait avoir une vraie position assise avec maintien du dos.

Les élus sneps-cftc vous demande à nouveau de faire le nécessaire pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs affectés sur ce site.

Réponse : La direction doit en amont prendre contact avec le client afin de s'assurer qu'il est possible d'y installer un siège correspondant à la demande des RDP. En l'absence de contre-indication du client, le siège sera mis en place.

Quelques agents du secteur centre ouest ont fait la demande de médaille du travail, à ce jour et conformément au NAO 2018 les primes correspondantes selon les années d'anciennetés ont été versées. Il reste malgré tout la remise des médailles que la direction s'était engagée à financer et à remettre aux personnes concernées.

Les élus sneps-cftc demande à la direction de bien vouloir préciser quand et où cette remise de médaille aura lieu ?

Réponse : Les commandes des médailles sont en cours. Les salariés concernés recevront les informations nécessaires ultérieurement.

Pour information, dans un souci d'efficacité, une commande ne se fait après chaque demande individuelle. Le siège passe commande dès qu'un certain nombre de médailles doit être attribué. En revanche, les primes sont effectivement versées sur le bulletin de salaire suivant la demande.

En réunion de mai 2021, il était soulevé le problème des interventions sur alarmes incendie sur le site de CARERA à Sillé le Guillaume. En juillet 2021 la question est de nouveau évoquée en réunion rdp : la direction confirme avoir un avenant tripartite entre Legrand /Carera/Challancin et nous citons :

- « nous nous engageons rapidement à rétablir les différents manquements »

- « néanmoins une visite de site commune tripartite entre les membres CSSCT et le client sera organisée et animée par le service QSE à la rentrée pour prendre les mesures adaptées » et de conclure

- « en ce qui concerne le manque de formation, le chef de secteur va et réalerti afin d'analyser les besoins et mettre rapidement un plan d'action »

En novembre 2021 le sujet toujours pas traité revient et la direction nous informe qu'une prise de contact avec le client a été faite pour récupérer un nouveau jeu de clés et qu'une reconnaissance des locaux sera ensuite organisée.

Aujourd'hui en juin 2022 rien n'a été fait, un an d'inaction !

Les élus sneps-cftc sont scandalisés par le peu de considération que la direction apporte à ce sujet. Plus d'un an que cela est évoqué en réunion sans aucune avancée, c'est tout simplement inadmissible ! par son inaction la direction met les collaborateurs planifiés sur le site dans l'incapacité de réaliser correctement leurs missions et pire la direction ne respecte pas son contrat d'engagement tripartite Legrand/Carera/challancin. Les élus sneps-cftc demande à la direction d'intervenir sur ce sujet dans les plus brefs délais !

Réponse : une prise de contact avec le client avait bien été faite afin de récupérer un double des clés d'accès à la centrale SSI et l'ouverture du portail pompier. Nous sommes dans l'attente d'un retour client mais une relance a été effectuée.

Il convient de préciser qu'en cas d'alarme incendie, la procédure est d'appeler l'astreinte technique CARERA afin qu'il y ait un accompagnement sur site.

Suite à une visite de site sur le centre de l'arche, il a été constaté que le plan de prévention n'était dans le book HSE de plus les consignes sont parfois obsolètes et de nombreuses consignes « post it » sans valeurs remplissent le cahier de poste.

Les élus sneps-cftc demande à la direction de remédier à ces dysfonctionnements.

Réponse : Un book HSE mis à jour avait pourtant été mis en place sur le site courant du mois de mars. Un book va donc à nouveau être mis à disposition sur le site. Il convient de préciser que les consignes sont toujours d'actualité. Un point va être fait avec le client à ce sujet.

L'arrêt des astreintes semaine sur le secteur du Mans suscite beaucoup de d'étonnement et de soulève de nombreuses questions de la part de nos collègues. En effet nous relevons le plus souvent lors de nos échanges avec nos collègues un sentiment d'insécurité notamment sur les interventions sur alarme PTI.

Les élus sneps -cftc demande à la direction de bien vouloir nous expliquer ce qui a été mis en place pour palier à l'arrêt des astreintes semaine et la procédure d'intervention sur alarme PTI. De même d'une communication envers les collègues du secteur du Mans serait bénéfique car l'inquiétude et incompréhension est grande parmi les agents.

Réponse : Les astreintes d'exploitation ne seront pas fermées sur le secteur du Mans/Sablé sur Sarthe comme déjà évoqué dans le précédent CR du mois d'avril. En revanche, la Direction souhaite en optimiser le fonctionnement en modifiant l'astreinte sans pour autant l'abandonner. Cela devrait être mis en place par le biais d'agents multisites et les alarmes PTI seront toujours gérées par notre centrale de télésurveillance.

Afin de pouvoir mener notre mission au près de tous nos sites et toucher un maximum d'agents. Le SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir nous donner la liste et adresses de tous les sites appartenant à l'agence de Jarzé.

Réponse : Liste remise aux élus ultérieurement avec l'accord de M. FOUCHARD et M. LEPRINCE

les SNEPS-CFTC vous demande de bien vouloir faire le nécessaire pour que les Agentes en Postes ADS puissent bénéficier de chemises manches courtes "Femmes" pour cet été.

Réponse : Les salariées souhaitant bénéficier d'une dotation en chemise courtes « femmes » peuvent en faire la demande auprès du chef de secteur. Une fois la demande réceptionnée une commande sera effectuée.

*Le SNEPS-CFTC constate un manquement dans le respect des week-ends de repos.
Nous évoquons le cas de Stéphane Renou qui en est déjà à plusieurs week-end de travail en trop.
En fin d'année 2021.*

*La direction nous a répondu que le nécessaire serait fait pour 2022.
Nous vous demandons de bien respecter l'octroie des week-ends de repos.*

Réponse : La règlementation relative aux temps de repos est bien respectée. Cependant, une attention particulière sera portée sur le planning de Monsieur Stéphane Renou pour nous en assurer, au même titre que pour les autres agents.

*M. RENIS Patrick demande la possibilité de mettre un tabouret dans la cuisine de Bel Evron ou tout autre système permettant de pouvoir manger dignement dans le coin cuisine.
Ce qui est impossible actuellement.*

Le SNEPS-CFTC demande de pouvoir étudier toutes possibilité technique pour que les agents de ce site puissent manger ailleurs que sur leur bureau de travail ou debout dans la cuisine.

Réponse : Une demande d'aménagement de cette pièce doit être soumise auprès du client. Nous allons nous rapprocher du client afin d'en étudier la faisabilité dans les meilleurs délais.

*Mme ARTIGE Béatrice est toujours dans l'attente de ses remboursements de visites de sites.
Effectué sous son mandat RdP; comme nous l'accorde notre accord d'entreprise.
Le SNEPS-CFTC demande à la direction de mettre tout en œuvre pour que les remboursements des agents et des élus (ou mandatés) puissent se faire dans les délais les plus brefs possibles.*

Réponse : la direction confirme l'envoi de demande de remboursement de Mme ARTIGE celle-ci sera traitée par la direction dans les délais raisonnable

*le SNEPS-CFTC vous sollicite à propos des soucis d'ordre médical de M. SYLVERT Frédéric.
Et Souhaite savoir d'où en est le fauteuil de LDC pouvant convenir à son problème de dos.
Avez-vous également des nouvelles par rapport à la médecine du travail ?*

Réponse : La direction souligne avoir contacté le client LDC afin de savoir ce qu'il en était. Le fauteuil mis en place par le client est bien un siège ergonomique. Nous avons néanmoins pris rendez-vous auprès du médecin du travail pour une étude de poste. M. Sylvert a été convié à cette réunion afin d'exposer ses problématiques.

Les élus SNEPS-CFTC se demande pourquoi les horaires weekends ont été modifiées sur le site de Bel EVRON sans en avoir prévenu en amont les agents ?

Réponse : La modification des horaires est liée au contrat client.



RODERY Christophe

CHALLANCIN PREVENTION ET SECURITE

S.A.S. Capital 100 000 Euros
La Thibaudière, ZA du Cormier - 49140 JARZE
Tel. 01 41 96 90 00 – Fax : 01 41 33 11 89
URSSAF 11600001341152395
R.C.S. Bobigny : 341 152 395 – SIRET : 341 152 395 0022
AUT : 049-2115-02-17-20160521257